Coupe A - A - échelle 1/250

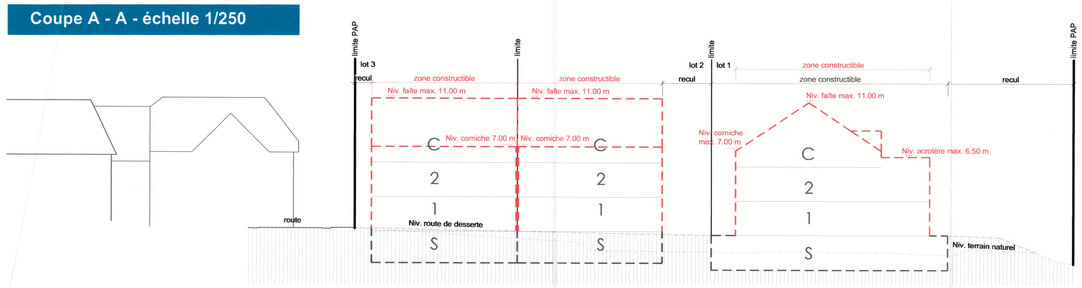

Coupe B - B - échelle 1/250

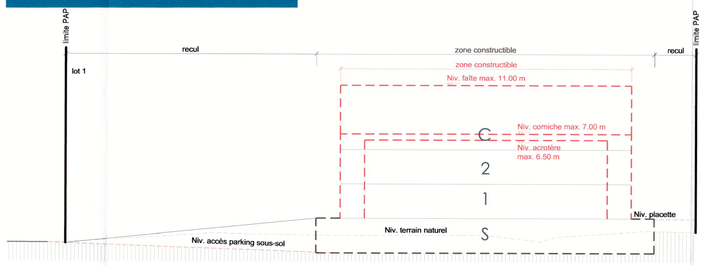

Vue en plan- échelle 1/250

Coupe C - C - échelle 1/250

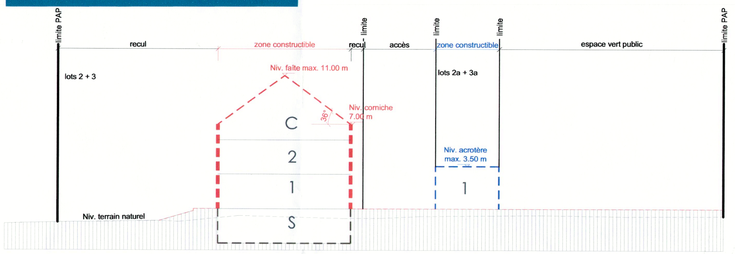

Lot: 1		surface du lot (ares) 13,11	
surface d'emprise au sol (m2)		surface constructible brute (m2)	
min 288	max 400	min 720	max 1100
surface max du scellement du sol (m2) 735	type, disposition et nombre de constructions 1-mi	type et nombre de logements min 3-c	max 6-c
type de toiture tp, t2 (35-40°)	hauteur des constructions (m) max hc 7,00, hf 11,00 ha 6,50	nombre de niveaux min II + 1C	max II + 1S + 1C

Lot: 2		surface du lot (ares) 3,76	
surface d'emprise au sol (m2)		surface constructible brute (m2)	
min 108	max 170	min 250	max 440
surface max du scellement du sol (m2) 250	type, disposition et nombre de constructions 1-mj	type et nombre de logements min 1-u	max 1-u
type de toiture tp, t2 (36°)	hauteur des constructions (m) max hc 7,00, hf 11,00	nombre de niveaux min II + 1C	max II + 1S + 1C

Lot: 2a		surface du lot (ares) 0,29	
surface d'emprise au sol (m2)		surface constructible brute (m2)	
min 29	max 29	min 29	max 29
surface max du scellement du sol (m2) -	type, disposition et nombre de constructions 1-cp	type et nombre de logements min -	max -
type de toiture tp	hauteur des constructions (m) max ha 3,50	nombre de niveaux min I	max I

Lot: 3		surface du lot (ares) 4,21	
surface d'emprise au sol (m2)		surface constructible brute (m2)	
min 108	max 170	min 250	max 440
surface max du scellement du sol (m2) 250	type, disposition et nombre de constructions 1-mj	type et nombre de logements min 1-u	max 1-u
type de toiture tp, t2 (36°)	hauteur des constructions (m) max hc 7,00, hf 11,00	nombre de niveaux min II + 1C	max II + 1S + 1C

Lot: 3a		surface du lot (ares) 0,29	
surface d'emprise au sol (m2)		surface constructible brute (m2)	
min 29	max 29	min 29	max 29
surface max du scellement du sol (m2) -	type, disposition et nombre de constructions 1-cp	type et nombre de logements min -	max -
type de toiture tp	hauteur des constructions (m) max ha 3,50	nombre de niveaux min I	max I

Ordre du Jour No. 2

VU ET APPROUVE
13 AVR. 2023
Rambrouch, le
Le Conseil Communal,

Référence: 155621?5
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 14.07.2023
La Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

Lot / îlot				
surface d'emprise au sol (m2)	min.	max.	min.	max.
surface du scellement du sol (m2)	max.		min.	max.
type de toiture		max.	min.	max.
type, disposition et nombre des constructions			hauteur des constructions (m)	

surface du lot / de l'îlot (ares)
surface constructible brute (m2)
type et nombre de logements
nombre de niveaux

LEGENDE RGD:

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau :
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre d'étages pleins :
- nombre de niveaux pleins
- nombre d'étages en retrait
- nombre de niveaux sous combles
- nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions :
- hc-x hauteur à la corniche de x m
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions :
- x-mi maisons isolées
- x-mj maisons jumelées
- x-mb maisons en bande

Types et nombres de logements
- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes des toitures :
- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles :
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / parcelles :
- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal
- lot projeté

Degré de mixité des fonctions :
- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics:
- espace vert privé
- espace vert public
- aires de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
- rétention eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- canalisation pour eaux pluviales
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE:

- accès
- [1] n° lot
- chambre de visite eaux usées, eaux pluviales
- canalisation pour eaux mixtes
- x-cp carport

202303231515

RÉV.	DATE	DRESSÉ	MODIFICATION
a	23.03.23	MS	Surfaces suiv. cadastre, surfaces constructibles, haies

M. Albert Scheeck
2a, rue de Roodt
L-8805 RAMBROUCH

PAP "rue Principale" à Rambrouch
Partie graphique règlementaire
Vue en plan et coupes

DATE : 19.12.2022	DRESSÉ : MS	PLAN N° : 1479_02_01	INDICE : A
ÉCHELLE : 1/250	CONTRÔLE : Signature numérique de Antoine Bourgat Date : 2023.03.24 08:19:49 +01'00'	FICHIER : 1479_PAP.dwg	

RAUSCH & ASSOCIÉS
Bureau d'études * Ingénieurs-conseils s.à r.l.
3, am Clemensbongert L-9158 HEIDERSCHEID
Tél: 88 80 08 E-mail: bureau@bureau-rausch.com